

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
**Bid Receiving - PWGSC / Réception des
soumissions - TPSGC**
11 Laurier St./11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0A1 / Noyau 0A1
Gatineau
Québec
K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

| | |
|---|--|
| Title - Sujet marqueurs d'identification des étiqu | |
| Solicitation No. - N° de l'invitation W8486-140484/A | Date 2014-02-28 |
| Client Reference No. - N° de référence du client W8486-140484 | |
| GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$CW-020-64769 | |
| File No. - N° de dossier cw020.W8486-140484 | CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME |
| Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2014-03-18 | Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT |
| F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/> | |
| Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Werk(cw), Janet | Buyer Id - Id de l'acheteur cw020 |
| Telephone No. - N° de téléphone (613) 998-3968 () | FAX No. - N° de FAX () - |
| Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Specified Herein Précisé dans les présentes | |

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address
**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Communication Procurement Directorate/Direction de
l'approvisionnement en communication
360 Albert St./ 360, rue Albert
12th Floor / 12ième étage
Ottawa
Ontario
K1A 0S5

| | |
|--|--|
| Delivery Required - Livraison exigée See Herein | Delivery Offered - Livraison proposée |
| Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur | |
| Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur | |
| Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) | |
| Signature | Date |

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Introduction
2. Sommaire
3. Compte rendu

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
2. Présentation des soumissions
3. Demandes de renseignements - en période de soumission
4. Lois applicables

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation
2. Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

1. Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat
2. Attestations additionnelles préalables à l'attribution du contrat

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Énoncé des travaux
2. Clauses et conditions uniformisées
3. Exigences relatives à la sécurité
4. Durée du contrat
5. Responsables
6. Paiement
7. Instructions relatives à la facturation
8. Attestations
9. Lois applicables
10. Ordre de priorité des documents
11. Assurances
12. Contrat de défense
13. Clauses du guide des CCUA

Liste des annexes

| | |
|----------|---|
| Annexe A | Énoncé des travaux |
| Annexe B | Base de paiement |
| Annexe C | Visuels à fins de références uniquement |

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Introduction

La demande de soumissions contient six parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit:

Partie 1 Renseignements généraux : renferme une description générale du besoin;

Partie 2 Instructions à l'intention des soumissionnaires : renferme les instructions, clauses et conditions relatives à la demande de soumissions;

Partie 3 Instructions pour la préparation des soumissions : donne aux soumissionnaires les instructions pour préparer leur soumission;

Partie 4 Procédures d'évaluation et méthode de sélection : décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation et présente les critères d'évaluation auxquels on doit répondre dans la soumission, ainsi que la méthode de sélection;

Partie 5 Attestations : comprend les attestations à fournir;et

Partie 6 Clauses du contrat subséquent: contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat subséquent.

Les annexes comprennent l'Énoncé des travaux, la Base de paiement et Visuels à fins de références uniquement.

2. Sommaire

L'entrepreneur devra fournir au ministère de la Défense nationale des services d'impression et de livraison des articles suivants :

- 10 005 étiquettes de feuille d'érable rouge (10 000+ 5 échantillons);
- 23 050 petites étiquettes marqueurs d'identification, vert brillant, en forme de chiffres 0 à 9, (23 000 + 5 échantillons de chacune);

151 550 grandes étiquettes marqueurs d'identification, vert, en forme de chiffres 0 à 9, (151 500+ 5 échantillons de chacune);

Date de livraison: Tous les biens livrables doivent être reçus **au plus tard le 29 mai 2014**

LE PRÉSENT BESOIN EST RÉSERVÉ AUX FOURNISSEURS CANADIENS.

Les soumissionnaires doivent fournir une liste de noms ou d'autres renseignements connexes, au besoin, conformément à la section 01 des Instructions uniformisées 2003.

Méthode de sélection : Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix global total le plus moins élevé sera recommandée pour attribution d'un contrat.

3. Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu sera fourni par écrit.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003, (2013-06-01) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

2. Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Réception des soumissions -TPSGC

Place du Portage, Phase III, Noyau 0A1

11, rue Laurier

(Gatineau) Québec

Par messenger: J8X 4A6

courrier: K1A 0S5

Téléphone : (819) 956-3370

Fax: (819) 997-9776

En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur à l'intention de TPSGC seront acceptées.

3. Demandes de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante (janet.werk@tpsgc-pwgsc.gc.ca) au moins **six (6)** jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une

Solicitation No. - N° de l'invitation

W8486-140484/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

cw020

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8486-140484

File No. - N° du dossier

cw020W8486-140484

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

4. Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en la Province d'Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission comme suit :

Section I: Soumission financière (une [1] copie papier)

Section II: Attestations (une [1] copie papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission :

- A) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- B) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions:

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>).

Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, on encourage les soumissionnaires à:

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et/ou contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, **sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.**

Section I : Soumission financière

- 1.1 Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement reproduite à l'annexe B . Le montant total de la taxe sur les produits et services ou de la taxe de vente harmonisée doit être indiqué séparément, s'il y a lieu.

Section II: Attestations

- 1.1 Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

1.2 Code de conduite

les soumissionnaires doivent fournir une liste de noms ou tout autre documentation connexe, selon les besoins, conformément à l'article 01 des instructions uniformisées 2003

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

1.1 Évaluation financière voir Annexe B

Pour les besoins de l'évaluation, les prix fermes tout compris présentés à l'annexe B - Base de paiement, pour la durée du contrat seront additionnés afin de déterminer le prix global.

Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, excluant la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée, FAB destination, incluant les droits de douane et les taxes d'accise canadiens.

2. Méthode de sélection

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix global total le plus moins élevé sera recommandée pour attribution d'un contrat.

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et la documentation exigées pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur, s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions, ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre à cette demande, la soumission sera également déclarée non recevable, ou sera considéré comme un manquement au contrat.

1. Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat

1.1 Code de conduite et attestations - documentation connexe

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés, respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Code de conduite et attestations - soumission des instructions uniformisées 2003. La documentation connexe requise à cet égard, assistera le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

Fournir une liste de noms ou d'autres renseignements connexes avec le soumission.

1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC) - Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

2. Attestations additionnelles préalables à l'attribution du contrat

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec la soumission mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, l'autorité contractante en informera le soumissionnaire et lui donnera un délai afin de se conformer aux exigences. À défaut de répondre à la demande de l'autorité contractante et de se conformer aux exigences dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable. Cet achat est limité aux fournisseurs canadiens.

2.1 Attestation canadien

2.1.1. Clauses du guide des CUA A3050T (2010-01-11) Définition du contenu canadien.

2.1.2. Cet achat est limité aux services canadiens.

Le soumissionnaire atteste que :

() le service offert est un service canadien tel qu'il est défini au paragraphe 2 de la clause A3050T.

PARTIE 6- CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

1. Énoncé des travaux

L'entrepreneur doit exécuter les travaux conformément à l'énoncé des travaux qui se trouve à l'annexe A.

2. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le guide des *Clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

2.1 Conditions générales

2030 (2013-06-27), Conditions générales - besoins plus complexes de biens, s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

3. Exigences relatives à la sécurité

Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

4. Durée du contrat

4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le 29 mai 2014.

4.2 Période du contrat

La durée du contrat sera à compter de la date d'attribution du contrat jusqu'au 15 juin 2014

5. Responsables

5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est:

Janet Werk
Spécialiste en approvisionnement
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
12e étage, 360, rue Albert
Ottawa, ON K1A 0S5

Téléphone : 613-998-3968 Télécopieur : 613-993-2581
Courriel : janet.werk@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Solicitation No. - N° de l'invitation

W8486-140484/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

cw020W8486-140484

Buyer ID - Id de l'acheteur

cw020

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8486-140484

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus, suite à des demandes ou instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est :

Nom :

Titre :

Adresse

Téléphone :

Télécopieur :

Courriel :

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

5.3 Représentant de l'entrepreneur

Représentant de l'entrepreneur (à remettre avec les soumissionnaires)

Renseignements généraux:

Nom: _____

Numéro de téléphone: _____

Numéro de télécopieur: _____

Courriel: _____

Suivi de livraison:

Nom: _____

Numéro de téléphone: _____

Numéro de télécopieur: _____

Courriel: _____

6. Paiement

6.1 Base de paiement - prix ferme(s)

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé des prix fermes précisés dans l'annexe B, selon un montant total de _____ \$ (insérer le montant au moment de l'attribution du contrat). Les droits de douane sont inclus, et la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée est en sus, s'il y a lieu.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.2 Limite de prix

Clause du guide des CCUA C6000C (2011/05/16) - Limite de prix

6.3 Paiement multiples

Clause du guide des CUA H1001C (2008/05/12) - Paiement multiples

7. Instructions relatives à la facturation

7.1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

7.2. Les factures doivent être distribuées comme suit :

a) L'original et une copie doivent être envoyés aux consignataires aux adresses respectives suivantes pour attestation et paiement:

- Facture pour

Montreal

Ministère de la Défense Nationale
Commandant
DAFC Montréal
C.P. 4000 STN K
Montréal (Québec) H1N 3R9

À l'attention de : INVOICE RECEIPTS W1941

- Facture pour

Edmonton

Ministère de la Défense Nationale
7 CFSD
STN FORCES C.P. 10500
Edmonton, AB. T5J 4J5

À l'attention de : INVOICE RECEIPTS W2481

b) Un (1) exemplaire doit être envoyé au:
Quartier Général de la Défense Nationale
MDN / DOT/DLP 3-4-1-2
Acquisition/Procurement (327/32W)
Edifice Louis St-laurent
Ottawa (Ontario) K1A 0K2
À l'attention de : Denis Ladoucer

DENIS.LADOUCEUR@forces.gc.ca Téléphone: 819-994-9252

c) Un (1) exemplaire doit être envoyé à :
À l'attention de : Janet Werk janet.werk@pwgsc-tpsgc.gc.ca

8. Attestations

8.1 Conformité

Le respect des attestations et documentation connexe fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur, à fournir la

documentation connexe ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

8.2. Clause du guide des CCUA

A3060C Définition du contenu canadien 2010-01-11

9. Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

10. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales - 2030 (2013-06-27), General Conditions - Higher Complexity - Goods
- c) l'Annexe « A », Énoncé des travaux;
- d) l'Annexe « B », Base de paiement;
- e) la soumission de l'entrepreneur datée du _____

11. Contrat de défense

Clause du *Guide des CCUA* A9006C (2008-05-12), Contrat de défense

12. Assurances

L'entrepreneur est responsable de décider s'il doit s'assurer pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance souscrite ou maintenue par l'entrepreneur est à sa charge ainsi que pour son bénéfice et sa protection. Elle ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue.

13. Clause du guide des CCUA

LES MODALITÉS SUIVANTES SONT INCORPORÉES AUX PRÉSENTES.

| | | |
|--------|---------------------------------------|------------|
| P1010C | Niveaux de la qualité de l'impression | 01/11/2010 |
| P1005C | Emballage des travaux d'imprimerie | 01/11/2010 |
| B7500C | Marchandises Excédentaires | 16/06/2007 |

Annexe A Énoncé des travaux

L'entrepreneur devra fournir des marqueurs d'identification, en forme de chiffres de 0 à 9, petits et grands, ainsi que des étiquettes de feuille d'érable rouge. Ces articles devront être livrés à Montréal (Québec) et à Edmonton (Alberta).

TITRE : Étiquettes de feuille d'érable rouge et marqueurs d'identification

DESCRIPTION

Repères d'identification, à usage extérieur, pour aéronefs et équipement au sol, norme 62-GP-3M, Type 2, auto-adhésifs, lustrés, de couleur 1-GP-12, vert brillant.

Les chiffres doivent être centrés sur la feuille de protection au verso préespacée et être recouverts d'un seul morceau de ruban d'application translucide. Exigence similaire pour la feuille d'érable rouge.

QUALITÉ D'IMPRESSION : « **Informative** » conformément aux publications les plus récentes de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) intitulées « Niveaux de la qualité de l'impression ».

EXCÉDENT OU DÉFICIT DE TIRAGE : Aucun excédent ou déficit de tirage ne sera accepté. Tout tirage excédentaire livré sera retourné à l'entrepreneur ou conservé sans frais pour le Canada.

Taille : Voir les images de l'annexe C, à des fins de références uniquement, pour obtenir les tailles des petites et des grands marqueurs d'identification ainsi que de la feuille d'érable rouge.

QUANTITÉS : Voir le tableau pour obtenir la répartition.

Montréal : 50 000 feuilles d'érable rouges. 122 500 grands marqueurs d'identification. 23 000 petits marqueurs d'identification.

Edmonton : 50 000 feuilles d'érable rouges. 29 000 grands marqueurs d'identification. Aucun petit marqueur d'identification.

| Dépôt | NNO | Nom de l'article | Détermination | UD | QTÉ REQUISE |
|--|-----------|---------------------------|------------------|----|-------------|
| FEUILLE D'ÉRABLE | | | | | |
| MTL | 218643114 | Marqueur d'identification | Feuille d'érable | CH | 50 000 |
| EDM | 218643114 | Marqueur d'identification | Feuille d'érable | CH | 50 000 |
| GRAND marqueur d'identification, désignation numérique, vert | | | | | |
| MTL | 218527232 | Marqueur d'identification | CHIFFRE 0 | CH | 15 000 |
| EDM | 218527232 | Marqueur d'identification | CHIFFRE 0 | CH | 5 000 |
| MTL | 218527233 | Marqueur d'identification | CHIFFRE 1 | CH | 10 000 |
| EDM | 218527233 | Marqueur d'identification | CHIFFRE 1 | CH | 5 000 |
| MTL | 218527234 | Marqueur d'identification | CHIFFRE 2 | CH | 10 000 |
| EDM | 218527234 | Marqueur d'identification | CHIFFRE 2 | CH | 3 000 |
| MTL | 218527235 | Marqueur d'identification | CHIFFRE 3 | CH | 10 000 |
| EDM | | | Aucune | | 0 |
| MTL | 218527236 | Marqueur d'identification | CHIFFRE 4 | CH | 7 500 |

| | | | | | |
|-----|-----------|---------------------------|-----------|----|--------|
| EDM | 218527236 | Marqueur d'identification | CHIFFRE 4 | CH | 2 500 |
| MTL | 218527237 | Marqueur d'identification | CHIFFRE 5 | CH | 7 500 |
| EDM | 218527237 | Marqueur d'identification | CHIFFRE 5 | CH | 3 000 |
| MTL | 218527238 | Marqueur d'identification | CHIFFRE 6 | CH | 5 000 |
| EDM | | | Aucune | | 0 |
| MTL | 218527239 | Marqueur d'identification | CHIFFRE 7 | CH | 7 500 |
| EDM | 218527239 | Marqueur d'identification | CHIFFRE 7 | CH | 3 000 |
| MTL | 218527240 | Marqueur d'identification | CHIFFRE 8 | CH | 5 000 |
| EDM | 218527240 | Marqueur d'identification | CHIFFRE 8 | CH | 2 500 |
| MTL | 218527241 | Marqueur d'identification | CHIFFRE 9 | CH | 45 000 |
| EDM | 218527241 | Marqueur d'identification | CHIFFRE 9 | CH | 5 000 |

| PETIT marqueur d'identification, vert brillant | | | | | |
|--|-----------|---------------------------|-----------|----|-------|
| MTL | 200032517 | Marqueur d'identification | CHIFFRE 1 | CH | 2 500 |
| MTL | 200032518 | Marqueur d'identification | CHIFFRE 2 | CH | 2 500 |
| MTL | 200032519 | Marqueur d'identification | CHIFFRE 3 | CH | 2 500 |
| MTL | 200032521 | Marqueur d'identification | CHIFFRE 4 | CH | 5 000 |
| MTL | 200032522 | Marqueur d'identification | CHIFFRE 5 | CH | 2 500 |
| MTL | 200032557 | Marqueur d'identification | CHIFFRE 6 | CH | 2 500 |
| MTL | 200032559 | Marqueur d'identification | CHIFFRE 7 | CH | 500 |
| MTL | 200032560 | Marqueur d'identification | CHIFFRE 8 | CH | 2 500 |
| MTL | 200032561 | Marqueur d'identification | CHIFFRE 9 | CH | 2 500 |

MATÉRIAUX FOURNIS : Fichier PDF/TIFF. Dans son estimation de la durée d'exécution, l'entrepreneur doit prévoir du temps pour vérifier les fichiers fournis. Il doit communiquer immédiatement avec le chargé de projet et l'autorité contractante si les fichiers fournis ne correspondent pas à la description du matériel fourni conformément au devis ou à l'épreuve laser.

ÉCHANTILLONS : Dès l'attribution du contrat, le responsable de l'établissement du contrat enverra par la poste un échantillon à l'entrepreneur.

ÉPREUVES :

On doit tenir compte du traitement des épreuves dans le calendrier.

Les épreuves doivent comprendre :

- Une épreuve en couleur de l'étiquette de la feuille d'érable rouge, et chacune des étiquettes marqueurs d'identification (une étiquette en forme que chaque numéro pour les tailles petite et grande). Les épreuves doivent être à 100 % du format fini, et elles doivent indiquer les dimensions des étiquettes et des feuilles de protection au verso .

- Deux (2) des échantillons du matériel doivent être utilisés pour les étiquettes en feuilles d'érable rouge et les marqueurs d'identification.

Avant la livraison aux emplacements précisés, l'entrepreneur doit fournir deux (2) exemplaires imprimés finaux et prêts de l'étiquette de la feuille d'érable et de CHACUNE des étiquettes de marqueur d'identification à l'autorité technique à des fins d'autorisation de l'expédition des étiquettes.

Les épreuves doivent être envoyées au chargé de projet.

L'entrepreneur doit accorder au responsable de la demande au moins cinq (5) jours ouvrables suivant la réception des épreuves à l'adresse de la région de la capitale nationale pour qu'il approuve ou rejette les épreuves.

CORRECTIONS APPORTÉES AUX ÉPREUVES À LA SUITE D'UNE ERREUR DE L'ENTREPRENEUR :

Lorsque des corrections doivent être apportées, l'entrepreneur doit présenter un jeu complet d'épreuves corrigées au **chargé de projet** du MDN aux fins d'approbation en respectant le calendrier établi. La date de livraison finale à destination ne sera pas modifiée.

EXPÉDITION ET ÉTIQUETAGE :

Étiquetage :

Les étiquettes doivent être emballées sous pellicule rétractable en paquet de 25 étiquettes. Les paquets sous pellicule rétractable doivent être placés dans des boîtes de carton. Toutes les boîtes de carton doivent être clairement étiquetées.

Conditionnement :

Toutes les boîtes doivent être remplies de la même façon et en totalité (c.-à-d. que chaque boîte doit contenir le même nombre d'un même article). Les boîtes doivent être robustes et capables de résister à un contenu lourd (maximum de 25 lb) et à une manutention intensive.

Chaque boîte, caisse et colis doit être étiqueté de manière à ce que figurent à une extrémité, en caractères d'imprimerie, les renseignements suivants : la quantité du contenu, la taille, le titre et le numéro de stock, le numéro du bon de commande et, le cas échéant, le numéro de série.

Pour tous les envois qui excèdent 0,566 m³ ou 15,88 kg (20 pi³ ou 35 lb), à l'exception des envois faits par messagerie, les conditions suivantes s'appliquent :

- l'entrepreneur doit cercler, et au besoin envelopper, les marchandises sur des palettes de bois standard de 1,22 m x 1,02 m (48 po x 40 po). La palette à quatre entrées doit être fournie, sans frais, au ministère de la Défense nationale. La hauteur totale, y compris les palettes, ne doit pas dépasser 1,19 m (47 po). La charge unitaire ne doit dépasser aucun bord de la palette de plus de 2,54 m (1 po).
- L'entrepreneur doit regrouper les articles identifiés d'un même numéro de stock (sur la même palette). Les palettes composées de plus d'un numéro de stock doivent être identifiées « ARTICLES MIXTES ».
- Les articles individuels d'une longueur supérieure à 1,22 m (48 po) ou d'un poids supérieur à 453,6 kg (1 000 lb) doivent être solidement fixés sur de grosses palettes ou sur des palettes de 10,16 cm x 10,16 cm (4 po x 4 po). Les palettes doivent être séparées par au moins 71,12 cm (28 po).

- Toute exception à ces exigences doit être approuvée au préalable par le chargé de projet.

AVANT LA LIVRAISON

ÉCHANTILLONS :

Avant la livraison, l'entrepreneur doit fournir au chargé de projet deux (2) échantillons finis de l'exemplaire de chaque marqueur d'identification (petit et grand) et deux échantillons finis de l'exemplaire de la feuille d'érable rouge. L'entrepreneur doit allouer cinq (5) jours ouvrables suivant la réception des échantillons au chargé de projet du MDN pour approuver ou rejeter les échantillons.

L'entrepreneur ne doit pas fournir les échantillons au chargé de projet moins de cinq (5) jours avant la date de livraison prévue. Le chargé de projet indiquera à l'entrepreneur si les échantillons sont approuvés et que le matériel est prêt à être envoyé aux dépôts.

L'ENTREPRENEUR NE DOIT PAS PROCÉDER À LA LIVRAISON SANS L'APPROBATION DU RESPONSABLE TECHNIQUE.

INSTRUCTIONS POUR LA LIVRAISON :

INSTRUCTIONS POUR LA LIVRAISON - LIVRAISON À MONTRÉAL :

L'entrepreneur doit prendre rendez-vous avant d'effectuer la livraison.

Pour ce faire, il doit communiquer avec :

Montréal

W1941

25° DAFC Montréal – Section de la réception

Tél. : 514-252-2777, poste 2363

Télec. : 514-252-2122

Livrer à :

25° DAFC - Section de la réception

BFC Montréal

6363, rue Notre Dame Est

Montréal (Québec) H1N 2E9

INSTRUCTIONS POUR LA LIVRAISON - LIVRAISON À EDMONTON

L'entrepreneur doit prendre rendez-vous avant d'effectuer la livraison.

Edmonton

W2481

7° DAFC – Section de réception

Tél. : 780-973-4011, poste 4524

Télec. : 780-973-4054

Livrer à :

7° DAFC – Section de réception

BFC Edmonton

195° Avenue et 82° Rue, bâtiment 236

Edmonton (Alberta) T5J 4J5

Solicitation No. - N° de l'invitation

W8486-140484/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

cw020W8486-140484

Buyer ID - Id de l'acheteur

cw020

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W8486-140484

ASSURANCE DE LA QUALITÉ :

Assurance de la qualité par l'entrepreneur : L'entrepreneur doit effectuer toutes les procédures d'assurance de la qualité nécessaires pour que le produit corresponde aux niveaux de qualité exigés et aux spécifications indiquées à l'annexe A, Énoncé des travaux.

ÉLÉMENTS : Tous les documents originaux fournis (illustrations, supports électroniques) ou créés en cours de production (négatifs, sélection des couleurs, épreuves) pour tous les besoins d'impression sont considérés comme étant la propriété du gouvernement et ils doivent être retournés sans frais avec cinq (3) copies du formulaire imprimées après l'exécution de chaque commande.

L'entrepreneur est responsable de la livraison des articles à l'endroit désigné, qui peut différer de l'adresse de destination ou de livraison.

ANNEXE B - BASE DE PAIEMENT

Fournir au ministère de la Défense nationale des services d'impression et de livraison des articles suivants :

- 10 005 étiquettes de feuille d'érable rouge (10 000+ 5 échantillons);
- 23 050 petites étiquettes marqueurs d'identification, vert brillant, en forme de chiffres 0 à 9, (23 000 + 5 échantillons de chacune);
- 151 550 grandes étiquettes marqueurs d'identification, vert, en forme de chiffres 0 à 9, (151 500+ 5 échantillons de chacune);

Le soumissionnaire doit fournir des prix de lot fermes tout compris pour l'impression des petits et de grands marqueurs d'identifications livrés en paquet de 50, comme décrit dans l'annexe A, Énoncé des travaux, y compris toutes les opérations (les frais d'installation, etc.), le matériel prêt à expédier et les frais de transport à trois emplacements au Canada (un emplacement à Montréal (Québec); un emplacement à Edmonton (Alberta); et un emplacement dans la région de la capitale nationale), FAB destination, en devises canadiennes qui comprennent les droits de douane et les taxes d'accise. Les taxes (TPS, TVQ, TVH) sont en sus, le cas échéant. (N° de l'OTAN : varié, voir le tableau de l'annexe A, EDT).

Voici la répartition :

Montréal : 50 000 feuilles d'érable rouges. 122 500 grands marqueurs d'identification. 23 000 petits marqueurs d'identification de couleur vert brillant.

Edmonton : 50 000 feuilles d'érable rouges. 29 000 grands marqueurs d'identification. Aucun petit marqueur d'identification.

Tous les échantillons (5 x chaque numéro imprimé et + 5 feuilles d'érable) doivent être envoyés à l'adresse de la région de la capitale nationale sans frais supplémentaire pour le MDN.

Les soumissionnaires doivent proposer des prix dans le format spécifié, pour chaque composante énoncée dans cette ANNEXE B, Base de paiement. Le fait de ne pas indiquer des prix pour l'un des éléments selon le modèle précisé rendra la proposition irrecevable.

Si le prix d'une composante n'est pas indiqué, on lui attribuera zéro dollar. Le soumissionnaire aura la possibilité d'accepter ce montant nul. S'il l'accepte, la base de paiement sera jugée recevable. Toutefois, . Cependant, si le soumissionnaire n'accepte pas, la proposition sera considérée comme étant non conforme et sera rejetée d'emblée.

Montréal :

1.1 Feuille d'érable

Prix ferme tout compris de ____\$/lot (50 000 exemplaires de la feuille d'érable) TPS/TVQ en sus, le cas échéant.

1.2 Grand marqueur d'identification vert :

Prix ferme tout compris de _____\$/lot (122 500 exemplaires), TPS/TVQ en sus, s'il y a lieu.

1.3 Petit marqueur d'identification vert brillant :

Prix ferme tout compris de _____\$/lot (23 000 exemplaires), TPS/TVQ en sus, s'il y a lieu.

Solicitation No. - N° de l'invitation

W8486-140484/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

cw020W8486-140484

Buyer ID - Id de l'acheteur

cw020

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8486-140484

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Edmonton :

1.4 Feuille d'érable

Prix ferme tout compris de ____\$/lot (50 000 exemplaires de la feuille d'érable) TPS/TVQ en sus, le cas échéant.

1.5 Grand marqueur d'identification vert :

Prix ferme tout compris de _____\$/lot (29 000 exemplaires), TPS/TVQ en sus, s'il y a lieu.

Région de la capitale nationale

1.6 Fourniture et livraison de cinq (5) échantillons d'étiquette de chaque chiffre dans la région de la capitale nationale, + cinq (5) échantillons de feuilles d'érable sans frais supplémentaires au MDN.

Solicitation No. - N° de l'invitation

W8486-140484/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

cw020W8486-140484

Buyer ID - Id de l'acheteur

cw020

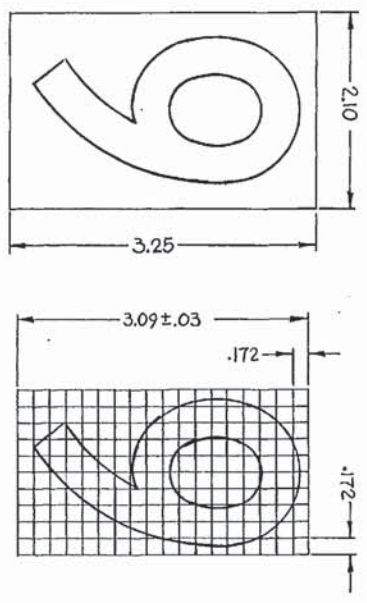
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W8486-140484

ANNEXE C

les images à des fins de références uniquement.

| | | | | | |
|----|-----|------|-------------|--------|------------|
| NO | REV | DATE | DESCRIPTION | SYMBOL | CODE IDENT |
| 1 | 1 | | | | |



NUMERAL DETAIL
DETAIL NUMERAL

NOTES:

MATL:
 PREFABRICATED MARKINGS;
 EXTERIOR, FOR AIRCRAFT AND
 GROUND EQUIPMENT
 SPEC. 62-GP-3, TYPE II
 PRESSURE SENSITIVE
 CLASS 'A', GLOSS
 COLOUR SPEC. 1-GP-12
 GLOSS GREEN, 503-125

NUMERAL TO BE CENTERED
 ON THE PRESSED PROTECTIVE
 BACKING AND TO BE COVERED
 WITH A SINGLE PIECE OF
 TRANSLUCENT APPLICATION
 TAPE.

NOTES:

MATERIEL:
 REPERES D'IDENTIFICATION:
 A USAGE EXTERIEUR, POUR AERONEFS
 ET EQUIPEMENTS AU SOL SPEC. 62-GP-3,
 TYPE II AUTOADHESIF CLASSE "A",
 COULEUR LUSTREE SPEC. 1-GP-12
 VERT LUSTRE, 503-125

LES CHIFFRES DOVENT ETRE CENTRES SUR
 L'ENDOS PROTECTEUR PRESPEACE ET
 RECOUVERT D'UNE SEULE APPLICATION DE
 RUBAN TRANSPARENT.

STK. N° 7690-21-852-7241
 N° D'APPROVISIONNEMENT

| | |
|--|------|
| UNLESS OTHERWISE SPECIFIED, SAUF INDICATION CONTRAIRE: APPLICATION/USAGE | |
| 1. DIMENSIONS ARE IN DIMENSIONS SAUF EN INCHES | |
| 2. TOLERANCES | |
| FUNCTIONS | |
| DECIMALS | .010 |
| FRACTIONS | XX ± |
| ANGLES | ± |
| 3. SURFACE FINISH | ✓ |
| INTERPRETATION/ CR STD D-01-40-001/55-000 | 3 |
| LEVEL/ANGOU | |
| SCALE/SCHALE | 1:1 |

| | | | | | | | |
|-------------------------|---|----------------|----------|----------|----|----|----|
| ZONE | A | TDAN 134470116 | REVISION | 13-08-14 | EH | GM | JS |
| DATE | | | | | | | |
| APPR. APP | | | | | | | |
| DESIGN AGENT/CONCEPTION | | | | | | | |
| INSPECT/INSPECTEUR | | | | | | | |
| OR N°/APP F0 | | | | | | | |
| APPR. DATE D'APPROB | | | | | | | |
| 10 SEP 68 | | | | | | | |
| DRAWING NO DU DESSIN | | | | | | | |
| 385039 | | | | | | | |
| SHEET | 1 | | | | | | |
| OF | | | | | | | |
| DE | 1 | | | | | | |

THE DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE DOES NOT WARRANT OR GUARANTEE THE CORRECTNESS OR ACCURACY OF THE INFORMATION CONTAINED IN THIS DOCUMENT OTHER THAN OFFICIAL DEFENCE PURPOSES. THE DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE DOES NOT ACCEPT ANY LIABILITY FOR THE USE OF THIS DOCUMENT FOR ANY PURPOSE OTHER THAN OFFICIAL DEFENCE PURPOSES. LE MINISTRE DE LA DEFENSE N'ASSURE NI GARANTIE NI RESPONSABILITE POUR L'USAGE DE CE DOCUMENT QUE POUR LES PROPRIETES OFFICIELLES DE LA DEFENSE. LE MINISTRE DE LA DEFENSE NE PREND PAS LA RESPONSABILITE POUR L'USAGE DE CE DOCUMENT QUE POUR LES PROPRIETES OFFICIELLES DE LA DEFENSE.

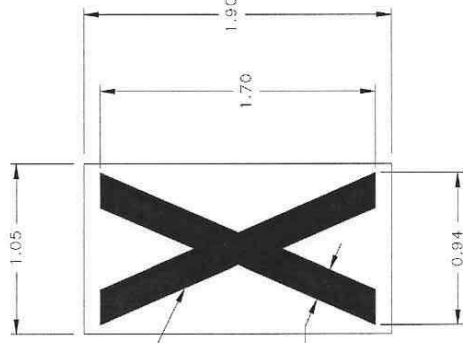


This documentation has been reviewed by the licensed authority and does not contain instructions or guidelines. Disturbance notices and handling instructions originally received with the document shall continue to apply.

Cette documentation a été révisée par l'autorité technique et ne contient pas de recommandations, conseils, ou instructions. Les avis de perturbation et les instructions de manipulation originellement reçus avec le document doivent continuer de s'appliquer.

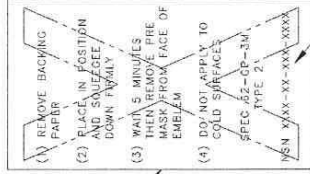
INCH 6 5 4 3 2 1 0

| -NO | "X" MARKING | DATA LISTS | NSN |
|-----|-------------|---------------|------------------|
| -1 | "0" | DL-0775819-1 | 7690-20-003-2516 |
| -2 | "1" | DL-0775819-2 | 7690-20-003-2517 |
| -3 | "2" | DL-0775819-3 | 7690-20-003-2518 |
| -4 | "3" | DL-0775819-4 | 7690-20-003-2519 |
| -5 | "4" | DL-0775819-5 | 7690-20-003-2521 |
| -6 | "5" | DL-0775819-6 | 7690-20-003-2522 |
| -7 | "6" | DL-0775819-7 | 7690-20-003-2557 |
| -8 | "7" | DL-0775819-8 | 7690-20-003-2558 |
| -9 | "8" | DL-0775819-9 | 7690-20-003-2560 |
| -10 | "9" | DL-0775819-10 | 7690-20-003-2561 |



MARKING
SEE TABULATION
BLOCK
AND NOTES 1 & 2

SEE NOTES
3 & 4



PRE MASK
DETAILS

SEE TABULATION BLOCK

- (1) REMOVE BACKING PAPER
- (2) PLACE IN POSITION AND SQUEEGEE DOWN FIRMLY
- (3) WAIT 5 MINUTES THEN REMOVE PRE MASK FROM FACE OF EMBLEM
- (4) DO NOT APPLY TO COLD SURFACES

SPEC 62-GP-3M
TYPE 2

NSN 7690-20-003-2517

| IDENTIFYING INFORMATION | NUMERICAL/DISCRIPION | SPECIFICATION | CODE IDENT CODE IDENT |
|-------------------------|--|---------------|-----------------------|
| | PRE-FABRICATED MARKINGS, EXTERIOR, FOR AIRCRAFT, TYPE II, PRESSURE SENSITIVE, CLASS "A", GLOSS | 62-GP-3M | |

| NO | REV | DATE | BY | CHK | APP |
|----|-----|------|----|-----|-----|
| 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |

NOTES:

1. NUMERAL COLOUR TO BE JAW SPEC 1-GP-12, COLOUR GLOSS GREEN 503-125.
2. NUMERAL TO BE CENTERED ON PROTECTIVE BACKING.
3. NUMERAL TO BE COVERED WITH PRE-MASK.
4. PRE-MASK TO BE PRINTED IN APPROXIMATE LOCATION AS SHOWN. CHARACTERS TO BE VERTICAL COMMERCIAL GOTHIC TYPE, APPROX. 0.125 HIGH.

NOTE:

THE DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE DOES NOT WARRANT OR GUARANTEE THE CORRECTNESS OR ACCURACY OF THE INFORMATION CONTAINED IN THIS DOCUMENT FOR OTHER THAN OFFICIAL DEFENSE PURPOSES. THE DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE WOULD NOT GRANT ANY LICENCE, COPY OR REPRODUCE RIGHTS IN THIS DOCUMENT WITHOUT THE WRITTEN PERMISSION OF THE DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE. ANY REPRODUCTION OF THIS DOCUMENT, AND ANY REPRODUCTION USING THIS DOCUMENT FOR THE INFORMATION THEREIN, DOES SO AT THEIR OWN RISK.

| ZONE | LIE | TDAN | 074470011 | REVISION | DATE | DWN | CHK | APPV |
|--|-----|--|-----------|-----------------------------|------|-----------------------------|-----|------|
| | | | | | | | | |
| | | National Defence Direction 667/16-2 | | INSPECT/INSPECT DSQD 5-3 | | Canada 07-02-20 35907 | | |
| DNR/DES DESIG AGENT/CONCEPTION PROGRAMS SYSTEMS INC. | | A. TATTERSALL G. MASURE | | DSQD 5-3 NSCM/CAOT | | 07-02-20 A.2 | | |
| TITRE/TITRE | | NUMERALS, LICENCE PLATE, ATV / MOTORCYCLE | | DRAWING NO DU DESSN | | 0775819 | | |
| UNLESS OTHERWISE SPECIFIED/SAUF INDICATION CONTRAIRE | | APPLICATION/USAGE | | SCALE/ECHELLE | | SHEET FEUILLE | | |
| 1. DIMENSIONS ARE IN/MILLIMETRES SENT IN INCHES FRACTIONS DECIMALS ANGLES | | 1 1 x 1 1 x 1 1 | | 2:1 | | 1 OF 1 | | |
| 2. UNLESS OTHERWISE SPECIFIED/SAUF INDICATION CONTRAIRE | | 3. SURFACE FINISH FIN DE SURFACE | | 3 | | 1 | | |
| INTERPRETATION OF THIS DOCUMENT IS THE RESPONSIBILITY OF THE USER. | | UNLESS OTHERWISE SPECIFIED/SAUF INDICATION CONTRAIRE | | 3 | | 1 | | |

